



SICTOM PONTAUMUR-PONTGIBAUD

Département du Puy de Dôme – Arrondissement de Riom

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 SEPTEMBRE 2018 A SAINT ETIENNE DES CHAMPS

L'AN DEUX MIL DIX HUIT le 24 septembre à 18 H 30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint Etienne des Champs sous la Présidence de Mr BATTUT Laurent.

Nombre de membres en exercice : 66

Date de convocation : 10 septembre 2018

Présents : ANTUNES Fernand, ARCHAUD Claude, ARNAUD Daniel, BARRET Pierre Edouard, BARRIER Martine, BATTUT Laurent, BERTRAND Pierre, BOBIER David, BOUCHAUD Monique, BRUNELET Jean-Pierre, CAZE Alain, CHABORY Jean-Claude, CHAMBROUTY Jean-Paul, COHADON Eric, COMBRE André, DAVID Jean, FARGEIX Alain, GAIDIER Michelle, GIRAUDON Gilles, MAILLOT Bernard, MANDON Roger, MANUBY Didier, MAZAL Jean, MAZUEL Didier, MICHON Noël, MOREL Michel, MOURTON Jean-Pierre, MOURTON Valérie, PERRIER Claude, POUGHEON Jacky, POUGHEON Thierry, ROGER Jacqueline, ROSSIGNOL Lucette, ROUDAIRE Jacques, SERVIERE Gilles, VAN KATWIJK Jean, VERDIER Paul, VIDAL Josiane, VILLEBONNET Pierre

Représentés avec pouvoirs : BESANCON Marie Hélène, DROUILLARD Hugo, ISACCO Jean-Luc, LAPORTE Bernard, MILLET Serge, POUGHON Pierre, SENEGAS-ROUVIERE Didier, TOURREIX Jean Luc, VIGIGNOL Marianne

Absents : BROCHARD Marie Laure, CHASSAING Valérie, De CASTRO Fernand, DUTEIL Jean-Christophe, FAUVERTEIX Marie-Noëlle, GARDE Mathieu, JARRIER Daniel, LACAM Roland, LEMAIRE Jean-Philippe, MEZZAROBBA Eric, MICHON Claude, MORVAN Julien, MULLER Lionel, PEYRONNY Jean-Louis, RIVET Annie, ROUGHEOL Cédric, ROY Céline, SABY Frédéric

Nombre de membres en exercice :	66
Nombre de membres présents :	39
Nombre de votants :	48

Madame le Maire accueille le Comité Syndical et souhaite la bienvenue aux délégués.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du compte rendu du Comité syndical du 2 juillet 2018 qui s'est déroulé à Saint Ours les Roches. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il précise qu'une question est rajoutée à l'ordre du jour :

- Conventonnement avec Clermont Auvergne Métropole pour l'accès à la déchèterie Saint Genès Champanelle

Questions débattues

I. COMPTE RENDU DES ACTIVITES DU VALTOM

Monsieur le Président présente au comité syndical les différentes études menées par le VALTOM, le Schéma de Gestion des Déchets organiques, l'étude menée sur la généralisation du tri des plastiques et enfin l'étude relative à l'optimisation de l'accueil des déchets d'activités économiques sur le territoire du VALTOM.

Il évoque également le projet de plan régional de gestion des déchets non dangereux et notamment les craintes quant aux sites d'enfouissement et leurs capacités. En effet, conformément à la Loi TEPCV de 2015, le projet de plan prévoit la réduction des capacités d'enfouissement de 50 %, de 1,8 M tonnes à 900 000 tonnes.

Or, le site de Roche la Molière (42) a été récemment autorisé à recevoir 450 000 T dégressive jusqu'en 2053, et deux demandes d'exploiter deux autres sites sont en voie d'être déposées, pour atteindre les limites qui seront prescrites par le Plan. Ces 3 sites appartiennent à une seule et même société privée.

En conclusion, si le projet de plan venait à s'appliquer, les conséquences sont les suivantes :

- transporter les déchets ultimes du département à 144 km de Clermont-Ferrand
- privatisation de l'enfouissement au détriment des 3 installations publiques présentes sur le département du Puy de Dôme
- Création d'un monopole au profit d'une seule société.

2. REPRISE D'UN CODEC UNIQUE VALTOM ET SIGNATURE DE CODEC VALTOM/EPCI

Le Président rappelle que depuis octobre 2015, le VALTOM est labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Afin de définir l'organisation territoriale à mettre en œuvre, le VALTOM et ses adhérents ont conduit de juin à décembre 2017 une étude de préfiguration départementale préalable à la signature d'un contrat d'objectifs déchets économie circulaire (CODEC) ou d'un contrat d'animation territoriale porté par chaque adhérent avec l'ADEME.

Ensuite, la majorité des collectivités adhérentes au VALTOM ont déposé un dossier de candidature CODEC auprès de l'ADEME. Or, faute de budget suffisant et malgré la qualité des différents dossiers, l'ADEME a proposé de ne retenir que 2 ou 3 dossiers sur les 7 présentés, le SBA ayant signé fin 2017 un CODEC de son côté avec l'ADEME et le SICTOM des Couzes s'étant orienté sur une animation territoriale.

Face à cette absence de garantie de l'ADEME pour un soutien financier à l'ensemble des collectivités adhérentes au VALTOM candidates à un CODEC ou à une animation territoriale et suite à une phase de négociation impliquant un apport financier complémentaire de la part du VALTOM, ce dernier, avec l'accord de ses collectivités, a déposé un dossier de candidature unique au nom de 8 de ses 9 collectivités. Cette décision collégiale confirme la volonté des élus du VALTOM d'aller vers une approche collective et solidaire, pour une mise en œuvre opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette démarche est la garantie :

- d'une cohérence d'actions avec un même niveau d'exigence et des objectifs partagés via une feuille de route commune ;

- d'une efficacité optimisée en s'appuyant sur les programmes d'actions déclinés par chaque adhérent, grâce à la gouvernance mise en œuvre, et par le maintien du VALTOM dans son rôle de coordination et d'animation départementale du TZDZG ;
- d'une juste répartition des soutiens financiers pour l'ensemble du territoire.

En effet, le VALTOM, bénéficiaire des aides de l'ADEME dans le cadre du CODEC, redistribuera individuellement à l'euro cette aide aux adhérents, complétée d'un soutien financier du VALTOM. Ce soutien permettra à chaque adhérent de bénéficier de financements équivalents à ceux d'un CODEC individualisé.

En contrepartie, chaque adhérent s'engagera dans la mise en œuvre d'un plan d'actions afin de contribuer à l'atteinte des objectifs contractualisés entre le VALTOM et l'ADEME. Cet engagement se traduira par la signature d'un CODEC entre la collectivité adhérente et le VALTOM. De plus, chaque adhérent devra faire remonter au VALTOM un rapport d'avancement annuel ainsi qu'un suivi des indicateurs de performance en parallèle de ce que l'ADEME demande au VALTOM dans l'évaluation de son plan d'actions.

Le tableau ci-dessous présente l'aide maximale susceptible d'être apportée au SICTOM Pontaumur Pontgibaud. Il est à noter que les versements des deux premières années sont forfaitaires, celui de la 3^{ème} année est conditionné à l'atteinte des objectifs.

Collectivité	Population	Année 1	Année 2	Année 3 (Montant max selon atteinte des objectifs)	Total CODEC
SICTOM Pontaumur Pontgibaud	18 715	67 500,00 €	67 500,00 €	18 715,00 €	153 715,00 €

Où l'exposé du Président et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de valider la démarche,
- **AUTORISE** le Vice-Président, Claude ARCHAUD à signer un CODEC individualisé avec le VALTOM ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre des modalités de la contractualisation dont la convention en pièce jointe.

3. OCTROI DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN BROUYEUR INDIVIDUEL

Monsieur le Vice-président rappelle les termes de la délibération adopté par le Comité Syndical en date du 9 octobre 2015 concernant la décision de subventionner les habitants du territoire du SICTOM Pontaumur Pontgibaud s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à hauteur de 30% du montant toutes taxes comprises pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux.

Il précise que la subvention est plafonnée à 150 € pour un achat individuel et à 300 € pour un achat groupé.

Monsieur le Vice-président informe le Comité Syndical de la réception de trois demandes de subvention :

Date de la demande	Dénomination de la structure	Montant de dépenses subventionnable en €/H.T.	Montant de la subvention octroyée
23/07/2018	DE GERMINY Gabriel (Pontgibaud)	2620.00 €	150.00 €
12/09/2018	GAUTHIER, MARTIN-SISTERON, ROUQUIER FAURE, (Nébouzat)	421.99 €	126.60 €
14/09/2018	PETEL Roland (Pulvérières)	389.00 €	116.70 €
TOTAL			393.30 €

Oùï l'exposé du Vice-président et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'octroyer la subvention d'un montant de **150€** au profit de Monsieur DE GERMINY Gabriel, la subvention d'un montant de **126,60€** au profit de Madame GAUTHIER Valérie et Monsieur FAURE Mathieu, la subvention d'un montant de **116,70 €** au profit de Monsieur PETEL Roland pour l'achat d'un broyeur individuel.
- **AUTORISE** le Président à verser les subventions aux personnes précitées,
- **PRECISE** que le versement de la subvention de 126,60 € sera effectué uniquement vers l'un des bénéficiaires : Madame GAUTHIER Valérie.

4. POINT D'AVANCEMENT SUR L'ETUDE RELATIVE A L'OPTIMISATION DE L'ACCUEIL DES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

Le Groupement (IDE ESPELIA RECOVERING et VERDICITE) a commencé à travailler sur les 2 premières phases de l'étude, une réunion de rendu pour les techniciens est prévue le 5 novembre prochain.

Phase 1 : Diagnostic du maillage des installations d'accueil des DAE et des déchets ménagers sur le territoire du VALTOM

Phase 2 : Diagnostic de conformité réglementaire avec propositions de scénarios de rénovation : propositions techniques et financières

L'audit de conformité des 4 déchèteries du SICTOM a été réalisé le 17 et 18 septembre 2018. Le Bureau d'études doit proposer un programme de travaux chiffrés avec des propositions d'aménagements/organisation pour optimiser l'accueil des usagers, le travail du gardien et la valorisation des déchets début novembre 2018

Ces données seront intégrés dans l'analyse environnementale de la future certification ISO 14001 des déchèteries et permettra de planifier un programme pluriannuel de travaux à mettre en œuvre.

Phase 3 : Etude organisationnelle et financière sur la prise en charge progressive de la gestion des déchèteries par le VALTOM

Cette phase va débuter début novembre.

5. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le système de contrôle et de gestion informatisée des déchèteries du SICTOM Pontaumur Pontgibaud sera opérationnel début octobre 2018.

Pour cela, il est donc nécessaire de modifier le règlement intérieur, en intégrant un article relatif au système de contrôle et de gestion informatisée.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical,

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des déchèteries, tel que présenté sur le document joint en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer le présent règlement intérieur et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour son application.

6. CONVENTION AVEC CLERMONT AUVERGNE METROPOLE ACCES A LA DECHETERIE DE THEIX

Compte tenu de l'éloignement des habitants du secteur de Nébouzat aux quatre déchèteries du SICTOM Pontaumur Pontgibaud, Monsieur le Président rappelle l'accord déjà établi avec le SMCTOM Haute Dordogne, concernant l'accès à la déchèterie de Rochefort Montagne.

Cependant, il est entendu qu'une partie des habitants d'Aurières, de Ceyssat et de Nébouzat, de par leur activité et la proximité sont susceptibles de se rendre plus facilement sur la déchèterie de Saint-Genès-Champanelle.

Monsieur le Président rappelle que la délibération du 4 décembre 2015 relative à une demande d'accès à cette déchèterie n'avait pas été mise en œuvre.

Il propose donc au Comité Syndical de l'autoriser à signer une convention d'accès à la déchèterie de Saint-Genès-Champanelle avec Clermont Auvergne Métropole, avec une répercussion financière d'environ **10,50 €** par habitant (attente de la validation des nouveaux tarifs 2019), pour une partie des habitants d'Aurières, de Ceyssat et de Nébouzat, pour 100 foyers environ.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à l'utilisation de la déchèterie de Saint-Genès-Champanelle avec Clermont Auvergne Métropole,
- **DECIDE** que le nombre d'habitants défini dans la convention sera de 100 foyers en accord avec les mairies concernées.

7. QUESTIONS DIVERSES

Le prochain comité syndical se tiendra à Pontaurum en décembre.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 20h00.
Le verre de l'amitié a été aimablement offert par la municipalité de Saint Etienne des Champs.

Saint Ours les Roches, le 30 novembre 2018

Laurent BATTUT,

Président du SICTOM.

